

AD. PREFECTURE

047-254702582-20210308 02_21_03_05-DE
Regu le 15/03/2021



SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC DU PLPDMA 47

Consultation publique
du 25 janvier au 14 février 2021

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

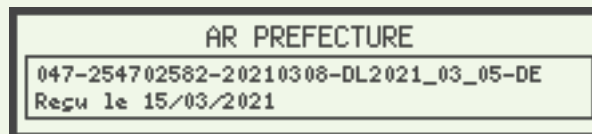


Bastides en Haut-Agenais Périgord

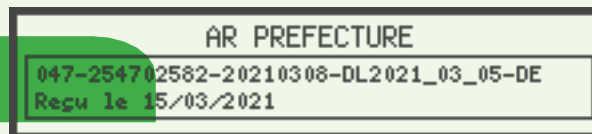


VALorizon

moins de déchets, plus de ressources !

Sommaire**1 - Éléments du contexte****page 2****2 - Organisation de la consultation****pages 3 à 5****3 - Synthèse des avis dans le champ de la prévention des déchets****page 6 à 14****3 - Synthèse des avis hors champ de la prévention des déchets****page 15 à 21****4 - Conclusions****page 23**

1 – Éléments du contexte

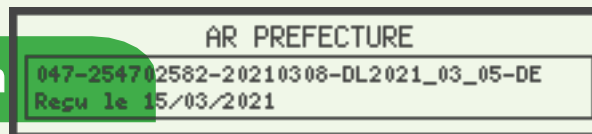


1.1 - Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas

La prévention vise à réduire les déchets

- ➔ Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) regroupe différentes actions coordonnées mises en œuvre par les intercommunalités et visant à atteindre des objectifs de réduction des déchets et de maîtrise des coûts liés à la collecte et au traitement des déchets dans un contexte d'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).
- ➔ Ce document vient de faire l'objet d'une consultation du public, en vertu de l'article R 541-41-24 du Code de l'Environnement, introduit par le décret n°2015-662 relatif aux PLPDMA. Les conditions de cette consultation du public ont été définies selon l'article L 120-1 du Code de l'Environnement.
- ➔ Le présent document retrace la synthèse de cette consultation.

2 – Organisation de la consultation



2.1 – Modalités de la consultation

➡ Le projet du PLPDMA a été soumis à la consultation du public selon les termes définis dans l'article L 120-1 du Code de l'Environnement :

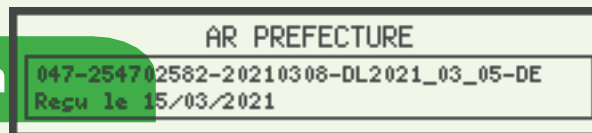
«La participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement est mise en œuvre en vue :

- D'améliorer la qualité de la décision publique et de contribuer à sa légitimité démocratique
- D'assurer la préservation d'un environnement sain pour les générations actuelles et futures
- De sensibiliser et d'éduquer le public à la protection de l'environnement
- D'améliorer et de diversifier l'information environnementale.

La participation confère le droit pour le public :

- D'accéder aux informations pertinentes permettant sa participation effective
- De demander la mise en œuvre d'une procédure de participation
- De disposer de délais raisonnables pour formuler des observations et des propositions
- D'être informé de la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions dans la décision d'autorisation ou d'approbation».

2 – Organisation de la consultation



2.2 – Délai de mise en consultation du projet

L'article L 120-1 du Code de l'Environnement prévoit une durée minimale de mise à disposition du public de 21 jours.

Le projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2021-2027 a été mis à disposition du public du 25 janvier au 14 février 2021 (inclus).

Pendant cette période, le public a pu formuler ses observations :

- Par voie électronique à contact@valorizon.com avec en objet du mail «Consultation publique PLPDMA»
- Par voie postale à l'attention de service Prévention du syndicat ValOrizon ZAE de la Confluence, Chemin de Rieulet, 47160 DAMAZAN, en indiquant comme objet : « Consultation publique, PLPDMA ».
- Sur les registres d'expression disponibles à l'accueil de ValOrizon et des 10 intercommunalités partenaires. (Agglomération d'Agen, Val de Garonne Agglomération, Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, Fumel-Vallée du Lot, C.C Coteaux et Landes de Gascogne, C.C Porte d'Aquitaine en Pays de serres, C.C Bastides en Haut Agenais Périgord, C.C du pays de Lauzun, C.C Lot et Tolzac, C.C du Pays de Duras), pendant les heures d'ouverture au public.

Un avis de consultation a été publié sur la page d'accueil du site internet du syndicat ValOrizon (www.valorizon.com) et des 10 intercommunalités une semaine précédant la consultation et pendant toute la période de consultation.

2 – Organisation de la consultation

2.2 – Délai de mise en consultation du projet

D'autre part, une affiche a été diffusée aux communes membres des intercommunalités du Lot-et-Garonne.

L'information des habitants sur la démarche de consultation a également été réalisée via les réseaux sociaux et la presse (article paru le vendredi 22 février 2021 dans le journal Sud-Ouest) dans le but de toucher un maximum d'habitants du territoire.

AR PREFECTURE
047-254702582-20210308-DL2021_03_05-DE
Reçu le 15/03/2021



VALOrizon
maître de déchets, plus de ressources !

Donner votre avis sur le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2021 – 2027 des collectivités du Lot-et-Garonne

LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS !

Depuis 2013, le Syndicat départemental de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, ValOrizon, est engagé dans la réduction des déchets. En partenariat avec les intercommunalités lot-et-garonnaises, il a mené un programme de prévention jusqu'en 2017.

Labellisé « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » en 2015, le Lot-et-Garonne s'est engagé dans une démarche volontariste permettant d'atteindre les objectifs de réduction des déchets inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte et faire face à l'augmentation annoncée de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

Aujourd'hui engagé dans un Contrat d'Objectifs d'Économie Circulaire avec l'Ademe, le syndicat ValOrizon a lancé une démarche d'élaboration du PLPDMA en co-construction avec les collectivités à compétence « collecte des déchets » du Lot-et-Garonne.

Les collectivités adhérentes au syndicat ValOrizon et l'Agglomération d'Agen se sont engagées sur un programme d'actions permettant de réduire l'ensemble des déchets à l'horizon 2027. 1 € investi dans la prévention des déchets permet d'économiser 2 € sur les coûts de collecte et de traitement des déchets.

Durée de la consultation publique :
du 25 janvier 2021 au 14 février 2021.

Où consulter le projet de PLPDMA :
En ligne sur les sites Internet des collectivités ou directement sur www.valorizon.com.
En version papier à ValOrizon ou dans votre Communauté de communes ou d'agglomération.

Où nous écrire ?
Par voie électronique à contact@valorizon.com avec en objet du mail « Consultation publique PLPDMA »
Par voie postale à ValOrizon, ZAE de la Confluence, chemin de Rieulet, 47160 Damazan, en indiquant comme objet : « Consultation publique, Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ».



Du 25 janvier au 14 février 2021

CONSULTATION PUBLIQUE

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLPDMA 2021-2027

des collectivités du Lot-et-Garonne

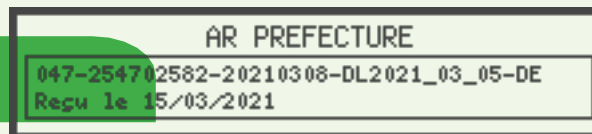
La réduction des déchets nous concerne tous, Donnez-nous votre avis !

VALOrizon
maître de déchets, plus de ressources !

Où le consulter ?
 > En ligne sur www.valorizon.com ou sur le site de votre collectivité
 > En version papier dans votre Communauté de Communes ou d'Agglomération

Où nous écrire ?
 > Par voie électronique à contact@valorizon.com avec en objet du mail « Consultation publique PLPDMA »
 > Par voie postale : ValOrizon, ZAE de la Confluence, Chemin de Rieulet, 47160 DAMAZAN, en indiquant comme objet : « Consultation publique, PLPDMA ».

3 – Synthèse des avis



3.1 – Bilan quantitatif

- 10 avis par mail + retranscription d'un échange sur le Facebook de la commune de Blanquefort-sur-Briolance (territoire de l'intercommunalité de Fumel-Vallée du Lot)
- 1 avis noté sur le registre de l'Agglomération d'Agen

3.2 – Bilan quantitatif

Thèmes discutés dans le champ de la prévention des déchets :

- Consommation responsable (6 avis)
- Réduction et écoconception des emballages pour les industriels (7 avis)
- La tarification incitative (2 avis)
- Réduire les déchets des entreprises (2 avis)
- Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages (1 avis)
- Lutte contre le gaspillage alimentaire (1 avis)
- Gestion des déchets verts (2 avis)
- Sensibilisation à la gestion et prévention des déchets (4 avis)

Thèmes discutés dans le champ de la prévention des déchets

AR PREFECTURE
15/03/2021
Regu le 15/03/2021

➤ Consommation responsable

Remarques / Observations / Contributions

3 avis :

Sensibiliser et inciter les consommateurs à la prévention des déchets dès l'acte d'achat (produits sans suremballage, distribution en vrac et apporter ses propres contenants, remplacer tous les tubes et flacons en plastique de la salle de bain par des produits solides, par exemple des savons shampoings, réutiliser les sacs, apprendre à réparer les produits défectueux...).

1 avis :

Promouvoir l'eau du robinet pour limiter la production de bouteilles plastiques. Filtrer l'eau du robinet au vu de l'usage massif de pesticides dans le 47.

1 avis :

Il est proposé de récompenser les bons gestes des consommateurs au lieu de taxer toujours plus les contribuables.

1 avis :

Il est proposé d'ajouter le projet de création d'une ressourcerie dans les fiches-actions de la Communauté de communes de Fumel Vallée du Lot.

Réponse :

Il est proposé dans le programme de diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable (actions 7.4).

Il est proposé dans le programme de soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation (actions 6.1), de soutenir le développement de la réparation et favoriser l'accès aux pièces détachées (actions 6.2) et de développer la collecte « préservante » des objets réutilisables (actions 6.3).

Thèmes discutés dans le champ de la prévention des déchets

AR PREFECTURE

PLPDMA 47 - Prévention des déchets

Regu le 15/03/2021

➤ Réduction et écoconception des emballages par les industriels

Remarques / Observations / Contributions

6 avis :

Sensibiliser toute la chaîne d'approvisionnement des produits (entreprises, fournisseurs, metteurs sur le marché, expéditeurs) pour qu'ils limitent la production d'emballages car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

1 avis :

Il est proposé de travailler avec les grandes et moyennes surfaces pour qu'au moins 50% des produits soient vendus en vrac et que les autres produits soient conditionnés dans des emballages entièrement recyclables.

Réponse :

L'organisme CITEO (anciennement Eco- Emballages/ Ecofolio) travaille étroitement aux côtés des metteurs en marché en matière d'éco-conception, allègement des emballages, amélioration de la recyclabilité, nouveaux usages tels que le réemploi,...

Ces propositions d'actions pourront être intégrées à la réflexion lors de la révision du PLPDMA (au moment de l'élaboration du bilan annuel).

Thèmes discutés dans le champ de la prévention des déchets

AR PREFECTURE

PRÉFECTURE DE LOT-ET-GARONNE

Reçu le 15/03/2021

➤ La tarification incitative

Remarques

Observations/Contributions

1 avis :

La mise en place d'un nouveau système de facturation des déchets ménagers doit avoir un coût exorbitant. D'autant qu'il semble être encore plus contraignant pour l'habitant et favorisera probablement des nouveaux dépôts sauvages

1 avis s'inquiète de l'augmentation des dépenses liées à la mise en œuvre de la tarification incitative. Il est proposé que les territoires suivent le même calendrier de déploiement de cette taxe incitative pour éviter le tourisme des déchets d'une commune à l'autre.

Réponse :

Il est proposé dans le programme d'action du PLPDMA de mettre en place progressivement la tarification incitative (actions 3.1). La plupart des intercommunalités du Lot-et-Garonne se sont engagées pour que le déploiement de ce nouveau mode de facturation soit effectif d'ici 2024.

Globalement, les études nationales montrent que la mise en place d'une tarification incitative tend à faire baisser le coût de la gestion des déchets, mais cela dépend de la situation initiale de l'intercommunalité et c'est sans compter l'augmentation du coût de traitement des déchets (+ 40€/tonne entre 2020 et 2025 sur un coût d'enfouissement d'environ 100€/tonne).

Des actions de lutte contre les dépôts sauvages sont systématiquement déployées parallèlement à la mise en place de ce nouveau système de tarification (renforcement des contrôles et sanctions).

Thèmes discutés dans le champ de la prévention des déchets

AR PREFECTURE
PRÉFECTURE DE LOT-ET-GARONNE
Reçu le 15/03/2021

➤ Réduire les déchets des entreprises

Remarques Observations/Contributions

1 avis :

Les résultats attendus de l'action 8.1 «Sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets, notamment via les coûts complets des déchets » ne portent pas sur l'efficacité des mesures envisagées mais seulement sur un bilan d'activité de la sensibilisation.

L'action 8.2 «Impulser et essayer les bonnes pratiques en entreprise» ressemble fortement à l'action précédente. Pourquoi faire deux sous- axes ?

Aucune action n'est déclarée par les collectivités pour réduire les déchets du BTP. Pourquoi ? Il conviendrait d'évaluer les tonnages liés à cette filière afin de construire un programme d'action.

1 avis :

Il est proposé que les déchets du bâtiment soient collectés et traités par la société Les Agrégats de la Lémance.

Réponse :

Un document de synthèse sera co-construit avec les intercommunalités du Lot-et-Garonne pour faciliter la compréhension du programme, sa communication au grand public et son pilotage. Celui-ci permettra l'élaboration d'un bilan annuel et la révision du programme si nécessaire. Ce document intégrera les remarques recueillies lors de la consultation publique.

Thèmes discutés dans le champ de la prévention des déchets

AR PREFECTURE

Préfecture de la Région Île-de-France

Regu le 15/03/2021

➤ Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages

Remarques

Observations/Contributions

1 avis :

Distribuer gratuitement les composteurs comme avant



Réponse :

Les composteurs ont été distribués gratuitement en 2014 lors de l'opération « Compostons » financée par ValOrizon dans le cadre des soutiens de l'ADEME.

Depuis, une participation est demandée aux habitants (entre 15€ et 30€ selon les intercommunalités). La distribution s'accompagne d'une formation de sensibilisation et d'un guide du compostage. Le choix d'une vente à prix aidé permet de s'assurer que la volonté du foyer de s'équiper d'un composteur soit réelle et de palier le risque que le matériel, s'il est remis gratuitement, ne serve à une autre destination que le compostage. Certaines intercommunalités font signer une charte d'engagement au nouveau foyer doté (notamment pour le suivi dans le temps de la pratique du compostage).

Thèmes discutés dans le champ de la prévention des déchets

AR PREFECTURE

PRÉFECTURE DU LOT-ET-GARONNE

Reçu le 15/03/2021

➤ Lutte contre le gaspillage alimentaire

Remarques

Observations/Contributions

1 avis :

Il est proposé de se nourrir des actions déjà réalisées sur le territoire du Lot-et-Garonne (du 47 dans nos assiettes, action départementale au sein des collèges et plus récemment des EHPAD) pour alimenter nos réflexions et futures actions.

Il est proposé de se rapprocher de l'association Au Fil des Séounes qui travaille à promouvoir l'esprit du Gourmet bag/doggy bag depuis des années.

Réponse :

En 2018 et 2019, des actions ont déjà été menées pour renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective (actions 4.2 du PLPDMA) en partenariat avec le réseau REGAL. Le référent du Conseil Départemental de l'action «du 47 dans nos assiettes» a systématiquement été invité/informé au groupe de travail sur le gaspillage alimentaire.

Un rapprochement a déjà eu lieu en 2019 avec l'association « Au fils des Séounes » et le comité de pilotage est lancé (collectivité du 47, ValOrizon, et l'association). Un projet expérimental à l'échelle départementale est en train de se construire (financement ADEME et DRAAF).

Il est proposé dans le programme d'action du PLPDMA de renforcer ces actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (actions 4.1 + actions 4.2)

Thèmes discutés dans le champ de la prévention des déchets

AR PREFECTURE

PLPDMA 47 - Synthèse des observations du public

Reçu le 15/03/2021

➤ Gestion des déchets verts

Remarques/Observations/Contributions

1 avis :

Pour les usagers qui ont un terrain très boisé et qui font un grand potager, il n'est pas possible de gérer et recycler tous ses déchets verts sur place. La gestion et la logistique d'un broyeur partagé paraît compliquée à mettre en place dans des villages où les habitations sont relativement éloignées les unes des autres.

1 avis :

Il est demandé des précisions concernant l'action « arrachage de haies », page 79 du PLPDMA. Au contraire, il est essentiel de replanter des haies pour éviter l'érosion, réduire la consommation d'eau, mais également préserver la faune présente dans ces haies.

Il est proposé d'organiser des réunions d'information sur la gestion des espaces verts pour apprendre à substituer les produits phytosanitaires par des techniques ou d'autres produits naturels.

Réponse :

Dans le cadre de l'action 3.3 : « Donner une visibilité aux soutiens financiers d'actions favorisant la prévention des déchets », il est proposé de financer « l'arrachage de haies ».

Il s'agit de remplacer uniquement et progressivement les haies fortement productrices de déchets verts (thuyas, sapinettes,...) par des haies composées d'espèces locales à croissance lente (peu productrices de déchets verts et adaptées au terroir).

L'action 5.1 « Promouvoir le jardinage au naturel », permettra de dynamiser les réunions déjà programmées par l'ARS 47 dans le cadre des plans locaux de santé. ValOrizon et le CNFPT abordent aussi ces questions dans les formations qui sont proposées aux agents territoriaux.

Thèmes discutés dans le champ de la prévention des déchets

AR PREFECTURE
PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Regu le 15/03/2021

➤ Sensibilisation à la gestion et prévention des déchets

Remarques/Observations/Contributions

1 avis :

Relancer la communication de proximité en sensibilisant au porte à porte avec des ambassadeurs du tri comme c'était fait avant.

1 avis :

Organiser des visites groupées sur le centre de tri le plus proche. Renforcer l'information sur le tri en la rendant plus simple et plus claire. S'assurer que cette information est bien comprise et que tout le monde soit convaincu que les emballages sont bien tous recyclés.

1 avis :

Nécessité de créer des comités de pilotage avec des élus et des citoyens, d'organiser des réunions publiques pour sensibiliser la population à produire moins de déchets.

1 avis :

Il est proposé de conventionner avec les associations d'éducation à l'environnement pour leur déléguer la sensibilisation des publics (ateliers, animations de réunions publiques, de conférences, ...). Cela permet de soutenir les associations locales et d'éviter de faire augmenter les dépenses de personnel (via recrutement).

Réponse :

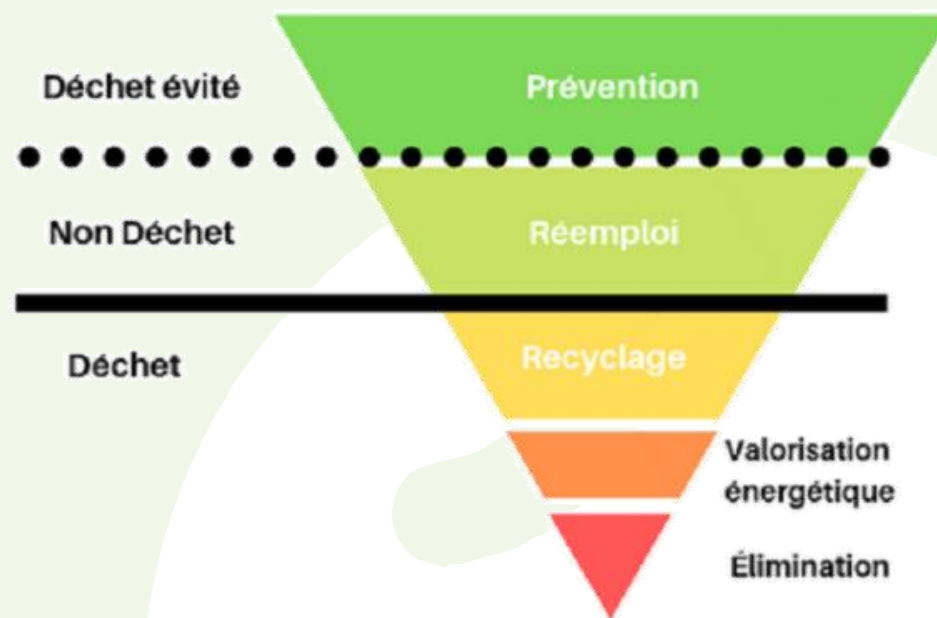
Le centre d'enfouissement de Monflanquin ouvre ses portes au grand public une fois par an. De même, les centres de tri peuvent accueillir des groupes. Il sera proposé de renforcer les visites pédagogiques dans le cadre du nouveau programme. Les établissements scolaires qui ont un projet en lien avec le développement durable peuvent bénéficier d'un accompagnement. ValOrizon a délégué ses visites de sites aux associations CPIE et Sépanlog.

3 – Synthèse des avis

AR PREFECTURE
047-254702582-20210308-DL2021_03_05-DE
Reçu le 15/03/2021

Thèmes discutés hors champ de la prévention des déchets :

- Remarques d'ordre général sur le document (3 avis)
- Propreté / cadre de vie (8 avis)
- Consigne pour le verre (1 avis)
- Collecte et tri des déchets (3 avis)
- La facture payée par les administrés (6 avis)
- Tri et traitement (4 avis)



Thèmes discutés hors champ de la prévention des déchets

AR PREFECTURE
M6-28870882-2021-000000001-DE 05-DE
Reçu le 15/03/2021

➤ Remarques d'ordre général sur le document

Remarques/Observations / Contributions

2 avis sur la taille du document et sa complexité pour le grand public. Il est précisé que le programme est intéressant mais dense et compliqué à comprendre surtout pour le grand public.

1 avis :

Il est précisé que le programme d'action est extrêmement générique avec des ambitions très mesurées.
De la page 28 à 38 aucune des données n'est « sourcées ».

Réponse :

Un document de synthèse sera co-construit avec les intercommunalités du Lot-et-Garonne pour faciliter la compréhension du programme, sa communication au grand public et son pilotage. Celui-ci permettra l'élaboration d'un bilan annuel et la révision du programme si nécessaire. Ce document intégrera les remarques recueillies lors de la consultation publique.

AR PREFECTURE
Convention des déchets
Recu le 15/03/2021

➤ Propreté/Cadre de vie

Remarques/Observations/Contributions

4 avis :

Les déchets sont jetés dans les fossés au bord des routes et déposés au pied des conteneurs ou des points tri.

1 avis :

Il est proposé de monter un collectif d'habitants dans les communes volontaires pour ramasser régulièrement les dépôts sauvages au pied des conteneurs ou des points tri pour susciter un sentiment d'appartenance et de responsabilité et surtout de rendre ces lieux propres et agréables. Il n'est pas normal que ce soit les agents du service public qui ramassent ces incivilités.

1 avis :

Il est proposé d'installer des caméras de vidéosurveillance aux abords des points d'apports volontaires pour connaître la nature des incivilités, erreurs de tri volontaires, ou non, sensibiliser ou verbaliser les récidivistes.

1 avis :

Il est proposé de mettre en place une stratégie contre les incivilités pour faire respecter le principe du pollueur/payeur. Le plus difficile étant de connaître l'identité des personnes négligentes.

1 avis :

Il est proposé de laisser les propriétaires brûler leurs déchets « agricoles » en plein air, avec prudence évidemment.

Réponse :

Les contrôles et les sanctions devront être renforcés dans le cadre de la mise en place du nouveau système de tarification incitative.

Ce thème pourra faire l'objet d'un débat lors de la proposition de révision du PLPDMA 47.

➤ Collecte et tri des déchets

1 avis :

Revenir à la collecte en porte à porte car c'est plus efficace que le point d'apport volontaire, surtout pour les usagers qui ne peuvent pas se déplacer.

1 avis :

Il est proposé d'augmenter les fréquences de collecte ou de mieux surveiller les taux de remplissage des colonnes de tri pour qu'un usager du service puisse y déposer ses emballages à tout moment. Il n'est pas normal que les colonnes soient pleines et que l'utilisateur soit obligé de repartir avec ses emballages ou de chercher une autre colonne accessible.

1 avis :

Il est proposé de prévoir plus de colonnes à papier, avec plus d'explication sur la filière et plus de fréquence de collecte pour améliorer les performances de recyclage du papier.

Réponse :

Les actions pour améliorer le tri des déchets recyclables ne relèvent pas de la prévention, qui se situe en amont de la collecte. Le PLPDMA, qui fixe les actions qui permettent d'éviter la production de déchets, ne pourra donc pas intégrer ces propositions. Néanmoins cette synthèse et le recueil des avis est transmis aux intercommunalités du 47 qui ont en charge la collecte des déchets ménagers et qui vont devoir remettre à plat et optimiser leur service de collecte lors de la mise en place de la tarification incitative.

Thèmes discutés hors champ de la prévention des déchets

AR PREFECTURE
M6-2021-0382-2021-000000000000000000-DE
Reçu le 15/03/2021

➤ La facture payée par les administrés

Remarques/Observations/Contributions

1 avis :

Plus on recycle, plus ça nous coûte cher. Chaque année la facture pour les ordures ménagères augmente, c'est assez révoltant.

1 avis :

Le budget alloué à la gestion des déchets devrait être aussi important que celui de la santé ou de l'éducation !

1 avis :

Gestion et réduction des déchets : sujet à la fois quotidien et d'importance.

Présentation très intéressante et pédagogique

1 avis déplore que la mise en œuvre des actions soit conditionnée par le recrutement de personnel; aussi, plutôt que de recruter du personnel :

- Il est proposé que la collecte des déchets soit effectuée par des prestataires de service;
- Il est proposé que la communication (enquêtes/questionnaires aux usagers) soit élaborée par les commissions;
- Il est proposé que des ateliers de sensibilisation soient conduits par le bus UNA 47 (par exemple).

1 avis s'inquiète de l'augmentation des dépenses de personnel qui seront forcément répercutées sur les contribuables.

1 avis :

Il est proposé d'utiliser une plus grosse partie du budget alloué à la prévention des déchets pour des campagnes d'actions (exemple, distribution de poules,...) plutôt que pour de l'information/sensibilisation/ communication.

Réponse :

*Investir massivement dans la prévention des déchets (postes d'ambassadeur du tri, d'agents valoristes en déchèterie, la formation des agents du service déchets/environnement, achat / location de broyeur mobile à déchets verts,...) permet de générer des économies de collecte et de traitement des déchets dans les mois et années qui suivront l'investissement. **Les études montrent qu'un euro (1€) investi dans la prévention des déchets permet de d'économiser deux euros (2€).***

Thèmes discutés hors champ de la prévention des déchets

AR PREFECTURE
MFC 235710582-2020-000000001 DE 05-DE
Reçu le 15/03/2021

➤ Tri et traitement

Remarques/Observations/Contributions

1 avis :

Il est proposé de faire un benchmarking des solutions de traitement à l'étranger et notamment en Hollande (Pays-Bas) pour investir dans des unités de tri et de valorisation des déchets. Echec du geste de tri par les usagers.

Le tri avec des machines serait plus efficace et moins cher que les solutions actuelles.

1 avis concerne les solutions techniques envisagées pour palier la fermeture du centre d'enfouissement de Nicole au 31/12/2020 et propose que l'adoption du PLPDMA soit l'occasion de débattre des solutions de traitement des déchets qui s'offrent aux Lot-et-Garonnais car aucun habitant ni commune ne souhaite accueillir ce type de site.

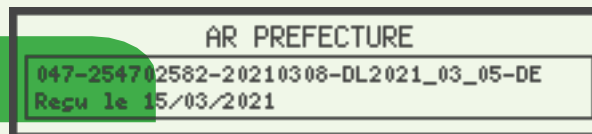
1 avis concerne les solutions de restructuration de toute la chaîne industrielle de recyclage des déchets plastiques depuis que la Chine n'accepte plus les déchets plastiques venant du monde entier (et notamment de la France). Il est proposé que l'adoption du PLPDMA soit l'occasion d'informer sur ce sujet central.

1 avis concerne le respect des bonnes filières de recyclage une fois les déchets collectés. Le contributeur émet un doute sur cette traçabilité.

Réponse :

Les solutions de traitement (emballages et déchets ménagers) ne relèvent pas de la prévention, qui se situe en aval de la collecte. Le PLPDMA, qui fixe les actions qui permettent d'éviter la production de déchets, ne pourra donc pas intégrer ces réflexions. Néanmoins, le syndicat ValOrizon a défini une stratégie territoriale permettant de garantir un traitement des déchets dans le respect de la réglementation en vigueur et en maîtrisant l'augmentation de ses coûts.

4 – Conclusions



Le projet de PLPDMA 2021-2027 a été accueilli favorablement par la population. La plupart des actions proposées suscitent l'adhésion des citoyens, qui se disent en attente de leur mise en œuvre.

Les contributions récoltées ne sont pas de nature à modifier en profondeur le PLPDMA.

Néanmoins, un document de synthèse sera élaboré en co-construction avec les intercommunalités du Lot-et-Garonne pour faciliter la compréhension du programme, sa communication au grand public et son pilotage. Celui-ci permettra l'élaboration d'un bilan annuel et la révision du programme si nécessaire. Ce document intégrera les remarques recueillies lors de la consultation publique.

Il est ainsi proposé l'adoption du PLPDMA 2021-2027 tel que présenté lors de la consultation publique.